































































































































### Les avis de dommages et les indemnités en assurance récolte

Au total, 7 976 avis de dommages ont été enregistrés pour la saison 2008. Notons que le total moyen des avis de dommages des cinq dernières années (de 2003 à 2007) est de 7 300. La Financière agricole prévoit verser des indemnités en assurance récolte atteignant 76 800 000 \$ comparativement à 46 077 000 \$ en 2007. Les indemnités versées au 2 février 2009 pour la saison 2008 étaient de 71 115 000 \$. Elles se répartissent comme suit :

32 472 000 \$ pour le foin, 13 425 000 \$ pour le maïs, 7 299 000 \$ pour les céréales, 3 547 000 \$ pour les protéagineuses, 9 150 000 \$ pour les cultures maraîchères, 2 018 000 \$ pour les légumes de transformation, 1 526 000 \$ pour les pommes, 1 049 000 \$ pour les pommes de terre, 325 000 \$ pour le miel et 302 000 \$ pour les petits fruits. Concernant les dommages causés par la sauvagine, les indemnités versées pour le foin étaient de 580 800 \$, et pour les autres catégories (maïs-grain, maïs fourrager et céréales), elles étaient de 217 300 \$.

-----

Équipe de rédaction de la Direction de l'intégration des programmes :

Lise Bélanger, agente de recherche,  
Sylvie Allard, agente de recherche,  
Daniel Morin, agronome,

Références : Informations pour les bilans régionaux de fin de saison 2008 à l'assurance récolte, les centres de services de La Financière agricole du Québec;  
Rapports de la saison 2008 de *L'état des cultures au Québec*, la Direction de l'intégration des programmes;  
Statistiques du système d'information de gestion organisationnelle, La Financière agricole du Québec.

**AVIS IMPORTANT : Ce bilan relate les faits climatiques portés à notre attention et les impacts qui en découlent. Il ne doit en aucun cas être interprété comme une analyse ou une position finale de La Financière agricole.**

**La Financière  
agricole**  
Québec 